

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 26 MAI 2023

Le vingt-six mai deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MOMPEURT Bernard, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), MAFFEI Pascal (pouvoir donné à MOMPEURT Bernard).

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Renée AMY

Madame Renée AMY informe le Conseil Municipal que l'Association Maison d'Accueil dont le siège social se trouve à Arles – ZAC Fourchon – Rue Gérard Gadiot a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans l'enceinte de la salle Jacques Buravand – Place Gilles Léontin pour installer leur épicerie solidaire ambulante.

Cette épicerie solidaire ambulante apporte une aide en produits alimentaires et d'hygiène en direction des familles les plus démunies.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITE,**

Après lecture du projet de convention, et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**FIXE** en accord avec l'Association Maison d'Accueil, le jour d'installation de l'épicerie solidaire ambulante.

**Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

**Objet de la délibération :**  
Convention de mise à disposition d'un emplacement de stationnement pour l'épicerie solidaire.

N°62/2023



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

### ENTRE

D'une part, l'Association Maison d'Accueil dont le siège se trouve à ARLES (Bouches-du-Rhône) ZAC de FOURCHON - rue Gérard GADIOT, représentée par son coordinateur Monsieur Stéphane HERMET,

### ET

D'autre part, la commune de BOULBON (Bouches-du-Rhône) représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jérémie BECCIU,

### Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1** : A compter de la signature de la présente, la commune de BOULBON organise une distribution ambulante de produits alimentaires et d'hygiène, en direction des familles dans le besoin, par l'intermédiaire de l'Association Maison d'Accueil à l'exclusion de toute autre activité.

**Article 2** : Cette distribution aura lieu les \_\_\_\_\_

**Article 3** : La distribution alimentaire se fera par une camionnette qui stationnera Place Gilles Léontin, dans l'enceinte de la salle Jacques BURAVAND.

**Article 4** : Cette activité à destination des plus démunis est couverte en responsabilité civile et assurance multirisques par un contrat souscrit auprès de la MAIF par l'Association Maison d'Accueil.

**Article 5** : Cette convention peut être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de 3 semaines par lettre recommandée.

**Article 6** : Les parties conviennent d'un commun accord qu'avant toute décision définitive de dénonciation se tiennent une réunion préalable de concertation.

**Article 7** : Les conditions d'accès à la distribution sont définies par l'Association Maison d'Accueil, en lien avec \_\_\_\_\_ et sur justificatifs.

Fait à

Le

Signatures

Pour l'Association Maison d'Accueil

Pour la Commune